

# Vivre à

## St Nizier de Fornas

N° 90

août 2019



### AU FIL DU TEMPS

De nouveaux jeux publics pour les enfants et une salle des fêtes entièrement rénovée.

### AU FIL DES DOSSIERS

Recensement 2019 : La population se maintient depuis 5 ans. Tous les chiffres hameau par hameau.

### AU FIL DES HAMEAUX

BRASSOLARD et ses alentours : Rencontre avec la famille COPPÉRÉ et DEVAY



N° 90  
a o û t 2 0 1 9

03 | LE MOT **DU MAIRE**

04 | ETAT CIVIL

05 | AU FIL DES **CONSEILS  
MUNICIPAUX**

08 | AU FIL DES **INFOS**

11 | AU FIL DU **TEMPS**



24 | AU FIL DES **DOSSIERS**  
RECENSEMENT 2019

26 | AU FIL DES **HAMEAUX**  
BRASSOLARD

## MEMENTO

### Ouverture de la mairie

- Lundi de 9h à 12h et 14h à 17h
- Jeudi de 14h à 17h
- Vendredi de 14h à 17h
- 1<sup>er</sup> samedi du mois de 10h à 12h

Tél. : 04 77 50 08 97

Fax : 09 70 32 13 38

[www.saint-nizier-de-fornas.fr](http://www.saint-nizier-de-fornas.fr)

8 rue de la Mairie  
42380 Saint Nizier de Fornas

**Le maire vous reçoit sur rendez-vous à  
prendre auprès du secrétariat de Mairie.**

## SAINT NIZIER DE FORNAS

### Directeur de la publication

Gilbert SOULIER

### Rédaction

Frédéric BONHOMME,  
Marie-Claude PERRIN,  
Marie-Pierre JAVELLE,  
Joëlle DEROST,  
Aline FRERY.

### Contact

[mairie@saint-nizier-de-fornas.fr](mailto:mairie@saint-nizier-de-fornas.fr)

### Maquette et mise en page

Jonathan CAUCHI,  
06 11 46 40 31, [juneo.net](http://juneo.net)

### Impression

Lucky Imprimerie  
04 77 36 77 65, Saint Cyprien, RM  
Montbrison 377 593 918

Tirage à 410 exemplaires distribués aux  
particuliers et annonceurs.

# LE MOT DU MAIRE

## NIZIEROISES, NIZIEROIS



L'hiver a été relativement clément, malgré un épisode neigeux et venteux en ce début de février. La saison estivale débute avec la crainte d'une sécheresse à venir ponctuée de violents orages. L'eau devient un bien précieux que nous devons préserver.

Le syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable du Haut Forez a refait la station de production d'eau à Montformont avec un investissement de 1,81 million d'euros hors taxe. Elle permet de produire ainsi jusqu'à 900 m<sup>3</sup> par jour. Cette ressource en eau est complétée par la station de Monistrol.

Si le besoin en eau est vital pour notre consommation journalière, elle est nécessaire pour la lutte contre les incendies. Nos pompiers du centre de secours de St Bonnet-St Nizier ont effectué deux exercices incendie dans la maison communale du bourg. Un autre de plus grande envergure s'est déroulé le vendredi 24 mai à savoir une manœuvre interdépartementale contre les feux de forêt avec la participation d'une centaine de pompiers et la présence d'un canadien. Je tiens encore à remercier le SDIS avec ses sapeurs, en majorité tous volontaires, qui prennent sur leur temps de loisirs ou leur vie familiale pour se former, s'entraîner et porter secours.

Le recensement s'est terminé au mois de février. Les agents recenseurs Elise BUCHE et Frédéric DEVAY ainsi que le coordonnateur Frédéric BONHOMME ont réalisé un travail conséquent. Nous attendons les chiffres officiels de l'INSEE concernant le nombre d'habitants.

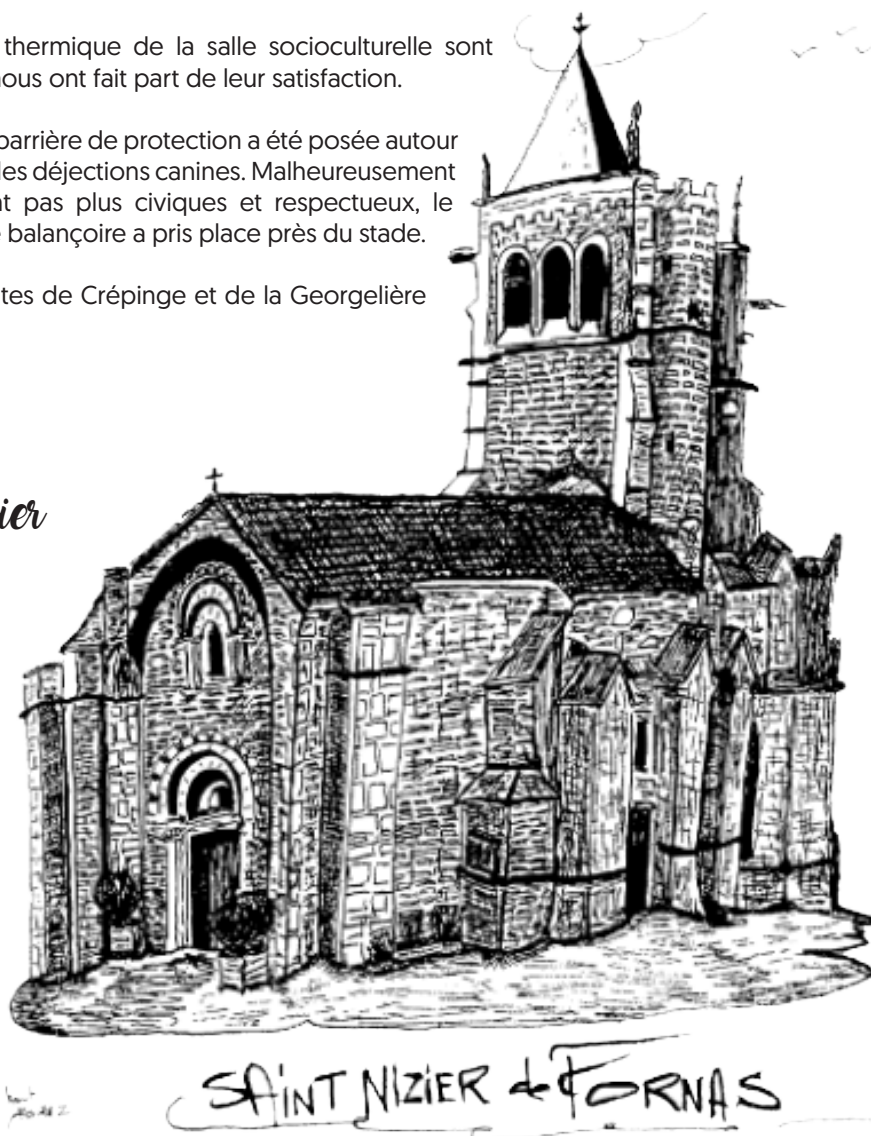
Les travaux de rénovation et d'isolation thermique de la salle socioculturelle sont terminés. Les utilisateurs de cet équipement nous ont fait part de leur satisfaction.

Les jeux du bourg ont été remplacés. Une barrière de protection a été posée autour de l'aire de jeux afin de préserver cet espace des déjections canines. Malheureusement si les propriétaires de chiens ne deviennent pas plus civiques et respectueux, le problème persistera. Par ailleurs, une nouvelle balançoire a pris place près du stade.

Les travaux de voirie ont été réalisés : routes de Crépinge et de la Georgelière pour un montant de 71 400€ TTC.

Bonne lecture à tous.

*Gilbert Soulier*



# L'ÉTAT CIVIL

## NAISSANCES :



**Simon VALLON**  
né le 24 juin 2019  
de Bertrand VALLON et Cécile GAYARD  
456 route de batizols ;

**Ézio CHARLIER**  
né le 28 janvier 2019  
de Kévin CHARLIER et Maude BALLAT  
11 rue du Nord ;

## DECES :

- M. Albert SEYVE, né le 31 janvier 1955, décédé le 02 mars 2019, domicilié 14 Rue du Nord ;
- M. FLATTIN Jean, né le 12 mai 1933, décédé le 16 mars 2019, domicilié 1450 Route du Lac ;

*Jean-Yves Porte*  
**TRAVAUX PUBLICS**  
&  
**TRANSPORTS**  
*La Qualité  
Le Service*

**Tél. 04 77 50 07 51**  
**Fax 04 77 50 73 36**  
e-mail : [sasujean-yves-porte@wanadoo.fr](mailto:sasujean-yves-porte@wanadoo.fr)

**ZA LE MOULIN DU MAS**  
**42380 LA TOURETTE**

## HOMMAGE A JEAN FLATTIN



Adieu Jean

Le 20 mars dernier, les obsèques de Jean FLATTIN ont eu lieu dans l'église de notre commune. Parents, amis étaient venus nombreux afin de rendre un dernier hommage à cet homme très connu et très apprécié.

Jean est né en 1933 à St Nizier. Il est resté toute sa vie sur le hameau du Lac où il a exercé la profession d'agriculteur.

Il s'est beaucoup investi dans la vie associative mais aussi à la Municipalité où il a exercé pas moins de cinq mandats, soit 30 ans au service de sa commune : 18 ans en temps que conseiller municipal entre 1959 et 1977 puis deux mandats en tant que 1<sup>er</sup> adjoint auprès du Maire Bernard FOURNIER entre 1989 et 2001.

Après une retraite bien méritée, on pouvait fréquemment le croiser au club des anciens du village dont il était adhérent et où il avait plaisir à faire des parties de cartes souvent acharnées avec ses ami(e)s.

On se souviendra également longtemps de lui au repas des Anciens où il n'hésitait pas à raconter ses meilleures blagues, notamment celle du fameux « Musculus ».

Au nom de toute l'équipe municipale, nous réitérons nos condoléances à sa famille et notamment à son épouse Denise.

## DES CONSEILS MUNICIPAUX

➤➤ 21 DEC. 2018

### DÉLIBÉRATIONS :

- Convention 2019-2022 relative à l'établissement des dossiers CNRACL par le CDG42 : Le CDG42 propose un service optionnel pour le contrôle et la réalisation des dossiers de retraite des agents. Sachant que le service est payant uniquement dans le cas où le CDG42 est sollicité, la convention est reconduite pour la période 2019-2022.
- Indemnité de conseil du Trésorier 2018 : Le percepteur a transmis le décompte de son indemnité de conseil pour l'année 2018. La commune n'ayant pas sollicité son aide pour le conseil du budget, il est décidé de ne pas allouer d'indemnité.
- Demande de subvention au Conseil départemental pour rénovation et amélioration thermique de la salle socioculturelle : La délibération du 26 octobre 2018 n'avait pas inclus les frais de maîtrise d'œuvre. Une nouvelle délibération est prise en ce sens pour un nouveau montant de 89 615.50 € et elle annule la précédente.

➤➤ 15 FEV. 2019

### DÉLIBÉRATIONS :

- Modifications des statuts de St ETIENNE Métropole : Il est restitué la compétence « lycées-collèges » aux communes membres de Métropole.
- Procédure de révision de l'attribution de compensation : La compétence de la défense extérieure contre l'incendie (DECI) est transférée à Saint Etienne Métropole. Le montant pour le contrôle et le remplacement des poteaux incendie est fixée à 2052 € réparti en fonctionnement pour 800 € et en investissement pour 1252 €.
- Demande de subvention à la Région Auvergne Rhône-Alpes : Il est sollicité une demande de subvention concernant l'achat de la maison André au bourg.
- Rétablissement du versement de compensation au SIVOM : L'agent municipal, Max SOULIER, est employé par la commune à mi-temps et utilise le véhicule et le matériel du SIVOM. Il est décidé une participation annuelle de 2000 € à titre de compensation.

### QUESTIONS DIVERSES :

- La route de la Croix Blanche sera déneigée jusqu'à la hauteur du château d'eau avec la prévision de pose de barrières à neige.
- Suite à l'appel d'offres, le montant des travaux de rénovation et isolation thermique de la salle socioculturelle s'élève à 82 346.20 € H.T.



**LUCKY**  
Imprimerie

conception  
graphique  
impression

Tous travaux d'imprimerie

32, rue des Bruyasses • 42160 ST CYPRIEN  
Fax 04 77 36 47 66 • contact@luckyimprimerie.fr

**Tél. 04 77 36 77 65**

**PLATRERIE - PEINTURE - CARRELAGE**  
*Aménagements intérieurs  
Neuf & rénovation*

**LUDOVIC BROSSARD**  
*Artisan à Votre Service*

**04 77 50 89 68**  
**06 85 04 03 11**

**42240 St Maurice en Gourgois**

## DES CONSEILS MUNICIPAUX

29 MARS 2019

### DÉLIBÉRATIONS :

- **Approbation du compte administratif et de gestion 2018 : commune M 14 :**

- \* Fonctionnement : dépenses = 324 057,83 euros ; recettes = 440 537,73 euros ;  
Résultat de l'exercice : + 116 479,90 euros  
Résultat de clôture : 574 151,19 euros
- \* Investissement : dépenses = 85 486,87 euros ;  
recettes = 49 683,80 euros  
Résultat de l'exercice : - 35 803,07 euros.  
Résultat de clôture : - 49 897,30 euros

- **Vote du budget général de la commune 2019 :**  
Le conseil municipal adopte le budget primitif de la commune arrêté comme suit :

- \* Fonctionnement = 749 637,37 euros
- \* Investissement = 454 050,14 euros.

- **Vote des taux d'imposition 2019 : taux inchangés**

- \* Taxe d'habitation : 9,96 %
- \* Taxe foncière propriété bâtie : 15,71 %
- \* Taxe foncière propriété non bâtie : 49,31 %

- **Convention de participation en matière de protection sociale complémentaire, moins de 50 agents :** Cette convention permet de mandater le CDG42 pour mener la procédure de mise en concurrence afin de choisir un organisme assurant une protection sur le risque santé et sur le risque prévoyance pour les agents de la commune.

### QUESTIONS DIVERSES :

- Les travaux de réhabilitation de la salle socioculturelle se poursuivent selon le calendrier prévu et ils devraient se terminer mi-avril.
- Un devis pour rénovation des deux logements situés au-dessus de la mairie s'élève à 137 400 € H.T
- Le programme de voirie 2019 concerne la route de Pouzols à La Georgelière, la poursuite de la route de Crépinge et la réfection d'une partie de chaussée au bas de la route de Gréniécq.
- La commémoration de la victoire du 8 mai 1945 est prévue le dimanche 5 mai après l'office religieux à 10 heures.

26 AVRIL 2019

### Délibérations :

- **Subventions communales 2019 :**

Club de l'Amitié	400,00 €
Association des Randonneurs des Sentiers Retrouvés	400,00 €
A.G.V (gymnastique)	250,00 €
Saintourniz	200,00 €
MFR Montbrison	100,00 €
CFA Les Mouliniers	100,00 €
TOTAL	1 450,00 €

- **Participation communale aux dépenses de fonctionnement à l'école élémentaire et primaire sous contrat d'association : année scolaire 2018/2019 ;** La participation communale aux dépenses de fonctionnement pour les écoles privées [maternelles et primaires] St Joseph de Saint Bonnet le Château pour l'année scolaire 2018/2019 sera de 24 175 €, soit 967 € par élève.
- **Signature de conventions permettant d'assurer la continuité du service public :** Le conseil municipal

autorise M. le maire à signer les conventions suivantes avec Loire Forez Agglomération :

- Gestion d'équipement ou de service pour le fonctionnement de la crèche de St Bonnet le Château.
- Gestion d'équipement ou de service pour le fonctionnement des centres de loisirs, antenne de St Bonnet le Château.
- Gestion d'équipement ou de service pour le fonctionnement de la micro-crèche de Soleymieux.

- **Suppression de la régie de recettes pour encarts publicitaires dans le bulletin communal :** Cette régie n'étant pas obligatoire, le conseil municipal autorise M.le maire à procéder à sa suppression.

### QUESTIONS DIVERSES :

- Le tableau des permanences a été dressé pour la tenue des élections européennes du 26 mai.
- La commémoration du 08 mai est fixée au dimanche 5 mai à 10h
- Les travaux de la salle socioculturelle devraient être terminés dans les jours à venir
- Suite au départ des locataires, le logement de la rue du nord sera remis en location..

14 JUIN 2019

**Délibérations :**

- **Proposition de mission d'archivage :** L'archiviste M.POUGET du Centre de Gestion de la Loire (CDG42) est intervenu une journée pour le classement des archives. Afin de poursuivre ce travail, le Conseil Municipal décide de recourir à ses services pour une journée d'intervention à l'automne 2019 et une autre journée en 2020.
- **Composition du conseil métropolitain suite au renouvellement général des conseils municipaux :** La répartition des sièges entre les communes de St Etienne Métropole peut se faire selon deux modalités distinctes : soit par l'application des dispositions de droit commun, soit par accord local. Le Conseil Métropolitain a voté à l'unanimité la deuxième solution. Le conseil municipal décide de confirmer ce choix.
- **Délibération modificative n°1 commune :** Afin de pouvoir régler l'ensemble des dépenses concernant les jeux d'enfants, un crédit supplémentaire de 2 390.08 €, ce qui correspond au montant de la TVA, a été voté. En ce qui concerne la défense incendie, il a été voté un investissement d'un montant de 1 252 €.

- **Subvention mission locale du Forez :** L'action de la mission locale est l'insertion professionnelle des jeunes. A ce titre, la cotisation de la commune est fixée à 36 €. Le Conseil Municipal décide de verser la somme demandée.
- Demande de subvention à la région Auvergne Rhône-Alpes : Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à demander une subvention auprès de la Région pour la rénovation des appartements au-dessus de la mairie.

**QUESTIONS DIVERSES :**

- Les travaux de la salle socioculturelle sont achevés.
- Une réflexion est engagée sur l'aménagement de la maison communale du bourg, suite à une esquisse de travaux réalisée par M. Magaud architecte.

**MICHALON PRODUITS PETROLIERS**  
**La qualité et le service au meilleur prix**

Livraison de Fioul, GNR, Gazole, Station-services, Gaz, Boutique, Lavages Rouleaux & Haute-pression, Aspirateur, Gonflage.

**2 Boulevard du Haut-Forez  
 42380 Saint Bonnet le Château**

04 77 33 02 52 / 06 86 45 72 68  
 Email : michalon1@club-internet.fr  
<http://www.facebook.com/StationServicesMichalon>



**EIFFAGE**  
 TRAVAUX PUBLICS  
 RHÔNE-ALPES/AUVERGNE

**Etablissement LOIRE / AUVERGNE**  
 rue François Coli – B.P. 96  
 42162 ANDREZIEUX-BOUTHEON Cedex

Tél. 04.77.55.55.00  
 Fax. 04.77.55.72.49

TRAVAUX DE VOIRIE – V. R. D.  
 SOLS INDUSTRIELS ET SOLS SPORTIFS  
 ASSAINISSEMENTS

Monistrol sur Loire / St Pal en Chalencon / Montbrison

**HAUFFAGE**  
**ESPL** ANITAIRE  
 LOMBERIE




**Frédéric TABARD**  
 06 82 27 16 16  
[csplomberie@laposte.net](mailto:csplomberie@laposte.net)



## Ministère de l'Intérieur

Le 12 mars 2019

### Communiqué de presse

#### Déploiement du téléservice d'interrogation de la situation électorale (ISE)

A compter de ce jour, le ministère de l'Intérieur déploie un nouveau téléservice à l'attention de tous les électeurs. La téléprocédure d'interrogation de la situation électorale (ISE) permet à chaque citoyen de vérifier sa commune d'inscription et le bureau de vote dans lequel il est inscrit pour voter, à partir de tout support numérique connecté (ordinateur, tablette, smartphone).

Si au terme de la recherche l'électeur n'est pas retrouvé par cette application, il sera invité à contacter sa commune d'inscription ou à déposer une demande d'inscription sur les listes électorales sur le même site.

Ce téléservice est disponible à l'adresse <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34687>

Ce nouveau service participe aux simplifications apportées par la réforme de la gestion des listes électorales. Son utilisation par le plus grand nombre contribuera par ailleurs à la fiabilisation du répertoire électoral unique créé par les lois du 1<sup>er</sup> août 2016 et ouvert aux communes depuis le 3 janvier 2019 qui désormais centralise l'ensemble des listes électorales.

L'ensemble de ces dispositions facilitent l'accès au vote en permettant une inscription sur les listes électorales au plus proche du scrutin. Pour l'élection des représentants français au Parlement européen, prévue le 26 mai prochain, il est possible de s'inscrire ou de changer de commune d'inscription sur les listes électorales jusqu'au 31 mars. Avant l'entrée en vigueur de cette réforme, ces démarches devaient être effectuées par l'électeur avant le 31 décembre de l'année précédant le scrutin.

## Questions/réponses

**Vous souhaitez que votre chèque soit automatiquement déduit de vos factures énergétiques pour les prochaines années ?**

Vous pouvez demander en ligne sur [www.chequeenergie.gouv.fr](http://www.chequeenergie.gouv.fr) que le montant du chèque énergie soit automatiquement déduit de votre facture de gaz ou d'électricité pour les années à venir. Dans ce cas, vous ne recevrez plus le chèque à votre domicile l'année prochaine. Vos factures seront automatiquement réduites du montant de votre chèque. Vous pourrez décider d'arrêter ce versement automatique si vous souhaitez utiliser votre chèque pour payer d'autres factures.

**Que faire des attestations que vous avez reçues avec votre chèque énergie ?**

Ces attestations vous permettent de faire valoir les protections associées au chèque énergie auprès de votre fournisseur de gaz et/ou d'électricité. Vous devez envoyer ou enregistrer en ligne (<https://chequeenergie.gouv.fr/beneficiaire/attestation>) votre attestation auprès de votre fournisseur d'électricité et/ou de gaz naturel (cette démarche n'est pas nécessaire pour le fournisseur auprès duquel vous avez utilisé votre chèque énergie).

**Vous êtes logé en résidence sociale ?**

Un dispositif spécifique est mis en place pour les résidences sociales : le gestionnaire de la résidence répercuté le montant de l'aide (attribuée à sa demande) directement sur la quittance de loyer de ses résidents, qui ne reçoivent pas de chèque énergie.

**Vous avez perdu votre chèque énergie ou on vous l'a volé ?**

Déclarez la perte ou le vol de votre chèque en ligne (<https://www.chequeenergie.gouv.fr/beneficiaire/declarer-perdu-vole>) ou par téléphone auprès de l'assistance utilisateurs. Un nouveau chèque vous sera envoyé en remplacement de l'ancien.

**Vous voulez vérifier si votre chèque a bien été reçu par votre fournisseur ?**

Vérifiez son statut auprès de l'assistance utilisateurs sur le portail internet ou par téléphone.

**Vous souhaitez faire une réclamation ?**

Vous n'avez pas reçu de chèque ou vous pensez que le montant de votre chèque est erroné ? Vérifiez votre éligibilité via le simulateur (<https://chequeenergie.gouv.fr/beneficiaire/eligibilite>). Si votre analyse se confirme, contactez l'assistance utilisateurs.

AVEC LE CHÈQUE ÉNERGIE, L'ÉTAT ACCOMPAGNE LES MÉNAGES À REVENUS MODESTES POUR PAYER LEURS DÉPENSES D'ÉNERGIE.



## MODE D'EMPLOI POUR LES BÉNÉFICIAIRES



**Solidaire**  
Le chèque énergie est attribué SOUS CONDITIONS DE RESSOURCES.



**Simple**

Le chèque énergie est envoyé une fois par an au domicile du bénéficiaire. IL N'Y A AUCUNE DÉMARCHÉ À ACCOMPLIR pour le recevoir (il suffit seulement d'avoir fait sa déclaration de revenus aux services fiscaux l'année précédente).

**Juste**

Le chèque énergie permet de payer des factures pour TOUT TYPE D'ÉNERGIE du logement : l'électricité, le gaz mais aussi le fioul, le bois... et certains travaux de rénovation énergétique.

Le chèque énergie remplace les tarifs sociaux de l'énergie à partir de 2018. Il est attribué en fonction des ressources fiscales (revenu fiscal de référence) et de la composition du ménage. Il est envoyé nominativement à l'adresse connue des services fiscaux.

**Pour en bénéficier, à aucun moment, le bénéficiaire n'est démarché (ni à son domicile, ni par téléphone), ni ne doit communiquer ses références bancaires : toute sollicitation en ce sens doit être refusée.**

Pour savoir si vous êtes éligible au chèque énergie, rendez-vous sur le site : [www.chequeenergie.gouv.fr](http://www.chequeenergie.gouv.fr)

rubrique Espace bénéficiaire/vérifier mon éligibilité

[www.chequeenergie.gouv.fr](http://www.chequeenergie.gouv.fr)

 **N° VERT 0 805 204 805**

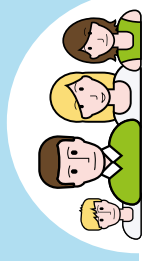
SERVICE ET APPEL GRATUITS



MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE  
ET SOLIDAIRE

[www.chequeenergie.gouv.fr](http://www.chequeenergie.gouv.fr)

# Vous êtes bénéficiaire



## 1 LE CHÈQUE ÉNERGIE, QU'EST-CE QUE C'EST ?

Le chèque énergie est nominatif et vous aide à payer les factures d'énergie de votre logement. Il est attribué pour une année en fonction de vos ressources et de la composition de votre foyer. Vous le recevez automatiquement par courrier, chez vous.



### Attention, pour bénéficier du chèque énergie :

- vous devez impérativement avoir déclaré vos revenus auprès des services fiscaux, même en cas de revenus faibles ou nuls (il est inutile en revanche de transmettre votre avis d'imposition sur les revenus pour bénéficier du chèque). Votre droit à bénéficier du chèque énergie sera établi sur la base de cette déclaration.

- vous devez habiter dans un logement imposable à la taxe d'habitation (même si vous en êtes exonéré).

Avec le chèque énergie, vous bénéficiez également de droits et de réductions auprès de votre fournisseur d'électricité et/ou de gaz naturel :

- En cas de **déménagement**, vous ne paierez pas les frais de mise en service de votre contrat.
- En cas d'**incident de paiement**, vous bénéficierez :
  - du maintien de votre puissance électrique pendant la période de trêve hivernale (du 1<sup>er</sup> novembre au 31 mars)
  - d'une réduction des frais liés à une intervention en cas d'impayés (réduction de puissance ou suspension d'alimentation)
  - d'une exonération, le cas échéant, des frais liés à un rejet de paiement

## 2 COMMENT UTILISER VOTRE CHÈQUE ÉNERGIE ?



Avec le chèque énergie vous pouvez régler les dépenses suivantes :

- votre facture d'énergie, auprès de votre fournisseur d'électricité, de gaz, de chaleur, de fioul domestique ou d'autres combustibles de chauffage (bois, etc.)
- les charges de chauffage incluses dans votre redevance, si vous êtes logé dans un logement-foyer conventionné à l'APL
- certaines dépenses liées à la rénovation énergétique de votre logement et réalisées par un professionnel certifié (Cf Code général des impôts, annexe 4 - Article 18 bis. Par exemple : isolation des combles. Plus de renseignements à l'adresse suivante : <https://www.economie.gouv.fr/particuliers/credit-impot-transition-energetique-cite>)

Tous ces professionnels sont tenus d'accepter votre chèque énergie.

### Attention : le chèque énergie n'est pas un chèque bancaire. Il n'est pas encaissable auprès d'une banque.

Pour bénéficier des protections associées au chèque énergie, vous devez renvoyer ou déclarer en ligne sur <https://chequeenergie.gouv.fr/beneficiaire/attestation> l'une des attestations envoyée avec le chèque énergie.

Cette démarche n'est pas nécessaire pour le fournisseur auprès duquel vous avez utilisé votre chèque énergie : en effet, dans ce cas, les protections associées seront activées automatiquement.

[www.chequeenergie.gouv.fr](http://www.chequeenergie.gouv.fr)



## 3 COMMENT PAYER VOS DÉPENSES D'ÉNERGIE AVEC LE CHÈQUE ÉNERGIE ?

Pour payer une facture d'électricité ou de gaz naturel, inutile d'attendre l'arrivée de votre prochaine facture. Vous avez deux possibilités :

- payez en ligne sur le site [www.chequeenergie.gouv.fr](http://www.chequeenergie.gouv.fr) en saisissant votre n° de chèque, le code à gratter, vos références client. Profitez-en pour demander que le montant du chèque énergie soit automatiquement déduit de votre facture d'électricité ou de gaz pour les années à venir ;
- envoyez votre chèque énergie à votre fournisseur, accompagné d'une copie d'une facture récente ou d'un échéancier faisant apparaître vos références client.

Si le montant de votre chèque est supérieur à votre prochaine facture, le restant du montant du chèque sera automatiquement déduit des factures suivantes.

**Pour régler un achat de combustible (fioul, bois, GPL...),** vous remettez votre chèque énergie directement au fournisseur. Vous ne pouvez l'utiliser qu'en une seule fois, et il n'y a pas de rendu de monnaie si la facture est inférieure au montant du chèque.

**Pour régler une redevance en logement-foyer,** vous remettez votre chèque énergie directement au gestionnaire du logement-foyer. Si le montant de votre chèque est supérieur à votre prochain avis d'échéance, le restant du montant du chèque sera automatiquement déduit des avis suivants.

**Votre chèque énergie est valable jusqu'au 31 mars de l'année suivant son émission.**

**Sa date de validité est inscrite sur le chèque.**

## 4 COMMENT PAYER DES TRAVAUX DESTINÉS À RÉDUIRE LA CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE DE VOTRE LOGEMENT ?



Seuls certains travaux peuvent être réglés avec le chèque énergie. Ils doivent être réalisés par un professionnel certifié « Reconnu garant de l'environnement » (RGE).

Pour trouver la liste de ces professionnels, ainsi que des informations sur les aides à la rénovation énergétique, consultez le portail [www.renovation-info-service.gouv.fr](http://www.renovation-info-service.gouv.fr) ou appelez le **0 808 800 700**.

- Si les travaux sont réalisés avant la date de validité inscrite sur le chèque, payez directement votre facture avec le chèque énergie.

- Si vous souhaitez financer des travaux dans les deux années suivantes, vous devez échanger votre chèque avant sa fin de validité sur le portail [www.chequeenergie.gouv.fr](http://www.chequeenergie.gouv.fr) ou par téléphone, pour obtenir un « chèque travaux » valable deux années supplémentaires.

[www.chequeenergie.gouv.fr](http://www.chequeenergie.gouv.fr)

## DU TEMPS

CCAS

### ↳ DISTRIBUTION DE BUGNES

La traditionnelle distribution des bugnes s'est déroulée le 16 mars dernier. Comme chaque année nous avons rencontré nos aînés chez eux pour leur apporter ces gourmandises soigneusement préparées par notre boulanger. Chaque équipe a pu apprécier le chaleureux accueil qui leur a été réservé. C'est toujours un moment de convivialité et d'échange.



### ↳ LOTO

L'épisode neigeux avec ses congères a contraint les membres du CCAS à annuler le loto prévu le dimanche 3 février. Mais la salle socioculturelle devant fermer pour travaux, il a été décidé de le reporter au dimanche suivant.

C'est ainsi que 90 joueurs ont participé à ce loto doté de nombreux lots. Que les généreux donateurs soient

vivement remerciés. L'organisation est parfaitement rodée.

Le premier lot, un bon d'achat de 150 €, est revenu à Suzanne Meynard. Ensuite, Maxime Convert a remporté une pierrade-raclette, Régis Bonhomme une machine à soda et eau gazeuse, Andrée Grange une carte cadeau cinéma à Cin'étoile.



## DU TEMPS

### CIMETIÈRE



AVANT

### NOUVEAUX AMENAGEMENTS

Le règlement phyto-sanitaire interdit l'usage d'herbicides dans les lieux publics. Aussi il a été décidé d'aménager l'allée centrale du cimetière. De plus, les eaux de ruissellement ravaient ce passage central. Il a donc été procédé au compactage de certaines parties de l'allée, d'autres ont été goudronnées, créant ainsi des espaces pour la dépose des cercueils. Des bordures ont été posées afin de délimiter les différents emplacements. Ces travaux ont été réalisés quelques jours avant la Toussaint.



APRÈS

**J** CARROSSERIE  
J OUBERT



MÉCANIQUE - CARROSSERIE - VENTE - DÉPANNAGE

**Garage Joubert**

14 rue Taillefer - 42380 La Tourette  
Tél. 04 77 33 32 81 - Port. 06 80 52 92 17  
Email carrosserie.joubert@orange.fr

TV VIDEO HIFI ELECTRO-MENAGER

Vente • Dépannage  
Pose d'Antennes satellites et terrestres

**Ets MEYNARD  
Jean-Claude**

12, place du Grand Faubourg • 42380 ST BONNET LE CHATEAU  
Tél. 04 77 50 17 45

## 40 ANS DEJA !

### CLUB DE L'AMITIE



Après un balbutiement de quelques mois, le Club de l'Amitié des Anciens de Saint Nizier de Fornas paraissait au Journal Officiel du 20 avril 1979.

Monsieur BERTHET, président, Madame BERAUD, vice-présidente, Monsieur LEVET, trésorier et Monsieur MONTMÉAT, secrétaire allaient ainsi permettre aux Anciens de notre commune et aussi des communes voisines de se retrouver chaque semaine et partager la convivialité et le bien-être propres à notre SAINT-NIZIER.

Une fois la «machine mise sur les rails», le premier président confiait les commandes en 1980 à Lily DEGRUELLE qui durant 27 ans allait tout faire pour se montrer digne de la confiance qui lui était accordée, tant par les créateurs de notre association que par ses adhérents. Puis après 27 ans de bons et loyaux services, elle passait en 2007 le flambeau à Andrée GRANGE qui à son tour me passa les rênes en 2016. Quatre présidents en 40 ans, c'est dire la stabilité de notre club. Cette

régularité de gouvernance est à l'image du nombre de ses adhérents qui oscille autour de la quarantaine depuis sa création. N'oublions pas non plus la stabilité de notre cotisation : elle était de 100 francs en 1996 et de 16€ en 2003 ce qui est toujours d'actualité aujourd'hui.

Il faut reconnaître que si la quiétude règne en maître à notre club, nous le devons en grande partie aux maires qui nous ont toujours suivis et aidés : subventions, prêts de salles, mises à disposition du personnel communal et du matériel, etc... Au nom de nous tous et aussi de nos chers disparus, je voudrais remercier André PEYRET, Bernard FOURNIER, Louis PERRIN et Gilbert SOULIER. Sans leur aide, nous n'en serions pas là aujourd'hui.

Pour fêter cet anniversaire, nous nous sommes régalés les papilles à l'Auberge du Marais. A n'en pas douter, se délecter est une partie importante des activités des retraités.

Adrienne DEGRUELLE

**Ets GENEVRIER**  
Concessionnaire DEUTZ FAHR

104 Route de la Margée - 42380 SAINT NIZIER DE FORNAS  
Tél : 04 77 50 08 10 - Fax : 04 77 50 06 21 - mail : sarl.genevrier@wanadoo.fr



## NOUVEAUTES

### JEUX POUR ENFANTS

Depuis une vingtaine d'années, des jeux pour enfants avaient été installés dans le centre bourg ainsi que sur le site de la salle socio-culturelle.

Ces derniers ne répondant plus aux normes en vigueur, la Municipalité a décidé de les changer.

Par la même occasion, il a été procédé à la mise en place d'un nouveau revêtement plus propre et plus sécurisé.

L'achat de ces jeux a été effectué à l'entreprise RONDINO également agréée pour leur pose.

Cette opération a été subventionnée par le Conseil Départemental.

Ces jeux sont très appréciés par de nombreux habitants de notre commune et très prisés de leurs enfants.

GS

Pour rappel, voici quelques photos d'avant...



## L'IMPORTANCE DU SOUVENIR ET LE NOUVEAU COMBAT DE DEMAIN



### COMMÉMORATION DE LA FIN DE LA 2EME GUERRE MONDIALE

Cette année, nous avons célébré l'anniversaire des 75 ans du débarquement de Normandie, point d'orgue de la Libération de la France face à l'ennemi de l'époque. Oui, il y a seulement 75 ans, la France était occupée, et comme le dit Michel Sardou dans une de ces célèbres chansons : « Si les ricains n'étaient pas là, vous seriez tous en Allemagne ». Ainsi, on constate qu'en tout temps, la solidarité des peuples a permis d'éviter le pire.

Mais plus le temps passe et plus les jeunes générations perdent conscience de l'impact qu'ont eu ces moments douloureux dans la vie de millions d'hommes et

de femmes, d'où l'importance de perpétuer sans cesse le souvenir.

Après, au 21<sup>ème</sup> siècle, un autre combat est sûrement en train de se dessiner. Celui de faire prendre conscience à tous les états du Monde que le futur fléau sur Terre sera vraisemblablement écologique. En effet, à trop vouloir produire, consommer, trouver le profit et obtenir la Croissance, les pays ne sont-ils pas en train de s'autodétruire ? On décime des forêts pour produire toujours plus, les industries et les automobiles sont toujours plus nombreuses et plus polluantes, le gaspillage n'a jamais été aussi important...

Face à cela, partout dans le monde, la nature réagit toujours plus violemment avec de plus en plus de tsunamis, typhons ou tremblements de terre dévastateurs, et plus près de chez nous, des températures jamais enregistrées, des tempêtes et orages de grêle tout aussi préoccupants...

Alors, hier si les guerres ont causé la destruction de millions de soldats et civils, qu'en sera-t-il demain ? Faudra-t-il une guerre pour ça ? Pas si sûr, à part peut-être grâce à une conscience collective, la fameuse solidarité des peuples qui a permis par le passé d'éviter le pire.

FB

**Eta Valour**  
 Moissons,  
 enrubannage,  
 fauchage, semis, ...  
 La Pomasse  
 42380 St Nizier de Fornas  
 Tel: 06.11.99.56.51  
 06.13.03.40.04

**PLATRERIE-PEINTURE  
 CARRELAGE**  
**Julien LACHAT**  
 06 46 52 72 70  
 04 27 64 55 84  
 La Chaux  
 42380 SAINT-NIZIER-DE-FORNAS  
 julien-lachat@orange.fr

## SIMULATIONS INCENDIE

# ON DIRAIT QUE DEPUIS QUELQUES SEMAINES LA COMMUNE DE ST NIZIER EST DEVENUE UN SITE STRATEGIQUE POUR L'ORGANISATION DE MANOEUVRES DE POMPIERS TANT POUR LES CASERNES LOCALES QUE DEPARTEMENTALES



En effet, en moins d'un mois, deux simulations d'incendie ont été réalisées. D'abord une première en plein centre bourg dans la maison inhabitée en face du Monument aux Morts récemment achetée par la Mairie et ensuite une deuxième d'une plus grande envergure sur le site boisé situé entre les hameaux de Fournier et Montfranchal.

Ces deux événements ont créé de nombreuses interrogations

voire parfois de l'effroi chez certains habitants car pour que ces manœuvres soient totalement efficaces il est souhaitable de ne pas prévenir la population en amont.

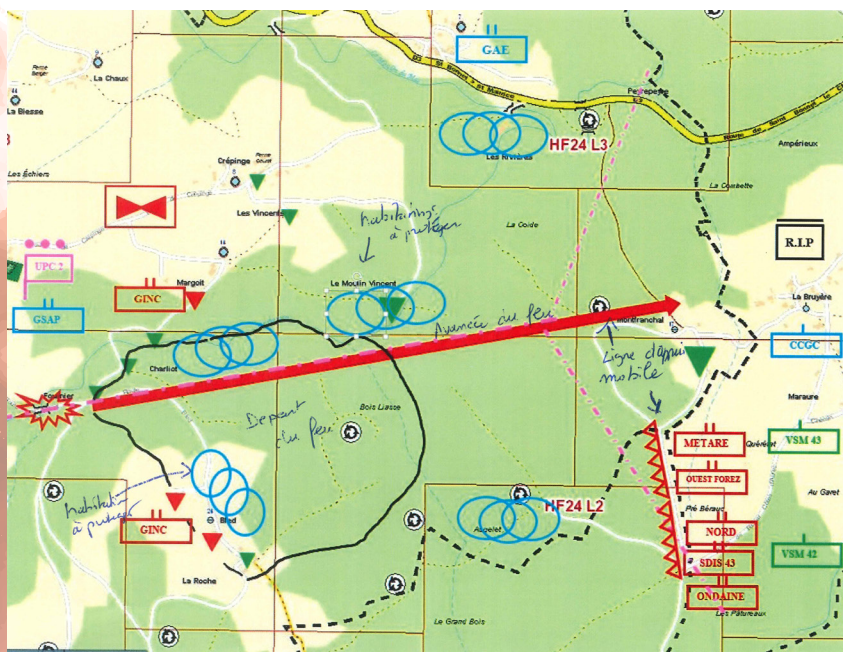
Mais quelles réactions avoir lorsque vous voyez « déborder » sur les routes des dizaines de camions de pompiers venus de l'Ondaine, du Roannais, de la région Stéphanoise, du Montbrisonnais mais aussi de Haute-Loire ainsi qu'un canadien en

provenance de Nîmes ? Tous ces pompiers étaient mobilisés pour la simulation d'un gigantesque incendie de forêt sur notre territoire.

Quelle attitude adopter aussi lorsque le soir vous apercevez des fumées sortir du toit d'une maison d'habitation du centre et de nombreux pompiers s'afférer autour.

Néanmoins, ces exercices fictifs sont nécessaires afin de mieux appréhender la coordination des équipes sur le terrain et d'organiser le plus précisément possible les tâches à effectuer en cas de véritable feu.

C'est d'autant plus vrai que le dernier grand feu de forêt sur notre région date d'une dizaine d'années. Il avait ravagé de nombreuses parcelles boisées de la commune de Périgneux et pour le lieutenant-colonel Patrick Lebouchard du SDIS 42 : « Cet exercice est réalisé chaque année à un endroit différent du département et permet de tester nos moyens et notre travail d'anticipation sur ce type d'intervention »



◀ Schéma de lutte d'un incendie de feu de forêt

## DU TEMPS

## SIMULATIONS INCENDIE



## EXERCICE : FEU DE MAISON

**Lieu :** commune de St Nizier de Fornas

**Evènement :** Feu d'habitation

**Secteur :** Centre Bourg

**Equipes intervenues :**

- Centre de secours St Bonnet/St Nizier
- Centre de secours St Maurice en Gourgois

**Descriptif de l'intervention :**

- Propagation d'un feu à l'intérieur de la maison avec une fumée épaisse simulée par la présence de fumigènes répartis sur des points stratégiques.
- Recherche de personnes civiles susceptibles d'être présentes sur les lieux au moment de l'incendie ainsi que de bouteilles de gaz pouvant à tout moment exploser.
- Maîtrise des flux de circulation extérieure (automobiles, population)



# EXERCICE : FEU DE FORÊT 24 MAI 2019



PC extérieur



PC intérieur

**Lieu** : commune de St Nizier de Fornas

**Evènement** : Feu de forêt sur les bois de Liasse et Grand Bois

**Secteur** : Fournier, Margoit, Moulin Vincent, Bled, La Roche et Montfranchal

**Équipes intervenues** : 5 équipes du GIFF (Groupement d'Intervention Feu de Forêt)

- La Métare (St Etienne)
- Ouest Forez (Montbrison)
- Nord (Roanne)
- Ondaine (Firminy/St Bonnet)
- SDIS 43

+ 1 **UPC** (Poste de Commandement) sur le stade municipal de St Nizier

+ 1 **Canadair** en provenance de Nîmes

**Soit au total 100 Sapeurs-Pompiers pour couvrir 80 ha de terrains**

L'exercice s'est déroulé en quatre phases :

- Le jalonnement : Cette opération consiste à cloisonner les flancs de l'incendie afin de rabattre le feu au même endroit et ne pas le faire propager sur un périmètre trop élargi.
- Défense des points sensibles : Cette opération permet de s'assurer du confinement de la population ou de son évacuation en fonction de l'ampleur de l'incendie, de la fermeture des portes et volets et de la recherche des locaux à risque.
- Ravitaillement : Il s'agit de recenser les zones de ravitaillement en eau pour les citernes et le canadair. Dans le cas présent, le bombardier d'eau s'approvisionnait dans le Rhône avec des aller-retour très rapides.
- Ligne d'appui : Une fois les trois précédentes opérations effectuées, l'ensemble des équipes du GIFF se regroupe en ligne d'attaque afin d'affronter le feu avec les lances.

### Caractéristique d'un feu de forêt

En feux de forêts, l'unité de largeur est le kilomètre

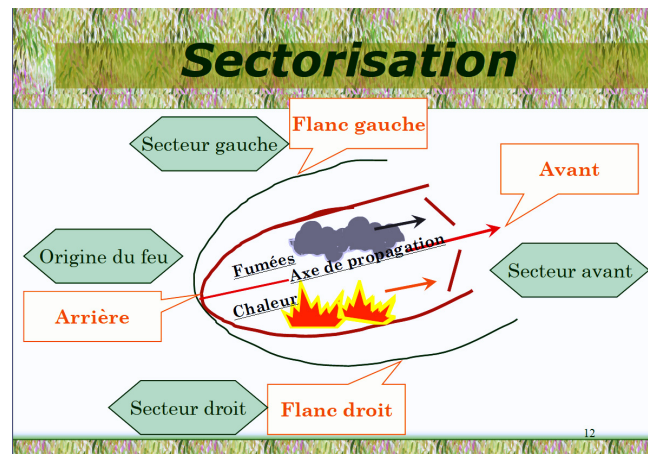
➡ Potentiel calorifique d'un feu :

1 kilomètre de large multiplié par 30 mètres par minute

3 hectares qui s'enflamment par minute

180 tonnes de bois qui s'enflamment par minute

Un pouvoir calorifique très important



### Caractéristique d'un feu de forêt

Les 3 % des feux "catastrophe" se sont propagés à environ :

30 mètres par minute

Vitesse de propagation :

1 800 mètres par heure

La vitesse théorique d'un feu égale 3 % de la vitesse du vent, cela correspond à un vent de 60 km/h

### Caractéristique d'un feu

Un hectare de forêt égale :

60 tonnes de bois

30 tonnes d'arbres et d'arbustes

30 tonnes de broussailles

## DU TEMPS



### SPORT N' CO

### VOUS VOULEZ BOUGER ?

SPORT n' CO la nouvelle association de gymnastique se réunira à partir de septembre (1<sup>er</sup> cours le 11 septembre) tous les mercredis soir à la salle socioculturelle de St Nizier.

L'ambiance, la bonne humeur sont assurées.

Possibilité d'un coaching personnalisé si besoin.

18h45 à 19h45 : Echauffement en musique puis renforcement musculaire (cuisses, abdos fessiers et étirements)

19h45 à 20h15 : Step pour les plus motivés

2 cours d'essai GRATUITS

**« Sport »**

A St Nizier de Fornas

A la salle des fêtes

**AMBIANCE CONVIVIALE & PETIT COMITE**  
(15/20 pers) pour un accompagnement personnalisé

**1h de sport** ➔ Echauffement,  
Renforcement Musculaire,  
Abdos, Etirements.

**+ 30 m. de STEP**

Les Mercredis  
18H45 à 20H15

**1<sup>er</sup> COURS :**  
Mercredi 11  
Septembre  
2019

Renseignements : 06.76.26.12.04  
Ou 06.43.30.78.38

De 16 à 70 ans et + ...  
Possibilité règlement en 3 fois

IPNS

PRIX 95 € ou 110 € (avec le STEP)

S.a.r.l. **VALADIER** Matériel Agricole  
Motoculture - Quad - Réparation - Vente Toutes Marques

Valinches - Gromelet  
42380 L'URJECQ  
Tél./Fax 04.77.50.11.17

**Vente directe de fromages de vache**

Tous les jours de 10h à 12h  
sauf vendredi et dimanche

www.balconsduforez.fr

06.32.96.98.82  
fred@balconsduforez.fr

Lieu dit Riofol, 42380 St Nizier de Fornas

## TRAVAUX DE LA SALLE SOCIO-CULTURELLE

Depuis 1995, année de sa création, la salle socio culturelle n'avait pas subi de grands travaux. En 2018, une première tranche avait permis son agrandissement ainsi que la pose d'un bardage extérieur sur deux premières faces. La deuxième partie des travaux de réfection s'est

déroulée de février à mai dernier. Au programme, rénovation et isolation de la toiture, mise en place d'une nouvelle VMC, isolation et bardage des deux faces extérieures coté nord/ nord-est et changement du plafond intérieur. Grâce à la participation de ST

ETIENNE METROPOLE, du CONSEIL REGIONAL et du SIEL, notre commune n'aura à financer qu'un peu plus de 25% des travaux soit environ 24000 €. Ainsi, les habitants pourront profiter d'une salle plus spacieuse, plus moderne, plus écologique et moins énergivore.



## PROGRAMME VOIRIE 2019

Le programme de voirie 2019 géré conjointement par la Municipalité et St Etienne Métropole a permis cette année de finir l'axe de la route de Crépinge et de réaliser la voirie reliant Pouzol à la Georgelière. Nous voudrions tous avoir des routes en parfait état mais le coût d'entretien ou de réfection de celles-ci ne permet pas de tout réaliser en même temps. Il est alors de mise de prioriser en fonction de l'état de détérioration et de fréquentation des axes routiers.





## U.S.S.F. UNION SPORTIVE SUD FOREZIEENNE

Président : Serge GOUTTE



Ce mot, pour me donner l'occasion de mettre en valeur le travail réalisé par ceux qui bénévolement font vivre notre Club et sans lesquels celui-ci n'existerait pas, ainsi que les communes et employés municipaux qui entretiennent les terrains et nos sponsors pour une aide financière.

• Je pense qu'il faut de temps à autre rappeler la tâche accomplie par nos dirigeants, nos éducateurs et par ceux qui tout naturellement sont prêts à donner leur temps pour aider, encadrer ou accompagner les équipes. Mes pensées se tournent tout naturellement vers les membres du comité de l'U.S.S.F., vers les parents qui assurent les déplacements et bien entendu vers les « anciens » qui viennent encourager nos joueurs.

Toutes les années, nous recherchons des joueurs, entraîneurs et bénévoles.

De plus, une équipe féminine U16 cherche des joueuses.

N'hésitez pas à nous contacter :  
Serge GOUTTE  
06 72 93 63 58

aux différents responsables d'équipes pour éviter la perte d'un match sur tapis vert. Remerciements à Jean-François FLECHET.

• Cette gestion est aussi l'affaire du trésorier qui doit se livrer à une sérieuse gymnastique pour équilibrer un budget régulièrement mis à mal par des DÉPENSES INCONTOURNABLES sans cesse en augmentation. Remerciements à Rémi MERCANTE.

• La restructuration du Club, l'incorporation en équipe de jeunes joueurs formés au Club peuvent laisser envisager une saison pleine de promesses.

• Il faut savoir que le sport, le plus souvent, est la vitrine d'une ville et témoigne de sa vitalité. De ce fait, le remerciement va aux communes qui prennent le temps d'écouter nos projets, même si ceux ci sont difficilement réalisable, financièrement (mais pourquoi pas ?). Ainsi que les employés municipaux

qui entretiennent les terrains et embellissent nos communes aux yeux des équipes adverses.

- Il faut savoir qu'à l'U.S.S.F., 159 licenciés se retrouvent sur les terrains chaque samedi et dimanche dans des championnats, coupes et plateaux. Qu'à l'U.S.S.F., une vingtaine de bénévoles prennent, le temps d'un match, les fonctions de dirigeant, d'éducateur et parfois d'arbitre.
- La gestion d'un Club tel que l'U.S.S.F. est source de bien de petits tracas administratifs pour notre secrétaire qui doit s'assurer de la validité des licences, s'informer des modifications apportées aux règlements et calendriers footballistiques, et surtout transmettre les informations nécessaires

• Les sponsors sont d'une grande aide financière pour nous. Ils permettent d'investir sur de nouveaux équipements, aussi bien vestimentaire que matériel, qui permettent de former nos jeunes prodiges, dans de bonne condition, à la joie du ballon rond.

Donc, sans vous, bénévoles, communes, sponsors, le club n'existerait pas ou plus. Alors je vous remercie, en espérant une bonne continuité à tous.



## MENUISERIE PETIT

**MENUISERIE**  
Bois - Alu - Mixte bois-alu - PVC

**NEUF ET RÉNOVATION**  
Portail - Porte - Fenêtre - Volet...

**AGENCEMENT INTÉRIEUR ET EXTÉRIEUR**  
Escalier - Parquet - Placard - Dressing...  
Bardage - Terrasse - Bois...

**HALL D'EXPOSITION • VENTE DIRECTE**

ZA LA CHANA - 42380 Luriecq / Tél. 04 77 50 08 58 / Fax. 04 77 50 70 38 / Portable : 06 70 10 30 99  
contact@menuiseriepetit.fr

## LA PHOTO SOUVENIR



Photo prise entre 1920 et 1925

	<p><b>Pharmacie de la Porte d'Auvergne</b>                  Sophie &amp; Olivier ROZAIRE</p> <p>2, place du grand Faubourg                  42.380 St Bonnet le Château</p> <p>Email : <a href="mailto:pharmacieportedauvergne@gmail.com">pharmacieportedauvergne@gmail.com</a>                  Tel : 04-77-50-09-72                  Fax : 04-77-50-12-65  <a href="http://www.pharmaciedelaportedauvergne.fr">www.pharmaciedelaportedauvergne.fr</a></p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Location de matériel Médical</li> <li>➤ Téléphones Doro</li> <li>➤ Bas et Collants</li> <li>➤ Livraison de lits médicalisés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Homéopathie</li> <li>➤ Orthopédie sur mesure</li> <li>➤ Aromathérapie</li> <li>➤ Laits Maternisés</li> </ul>

**TOUT LE MATÉRIEL MÉDICAL**  
**CAP VITAL**  
 SANTÉ

**Un showroom exceptionnel de 100 m<sup>2</sup> à votre disposition où vous retrouverez l'ensemble du matériel médical, des produits de bien-être, et une gamme bébé !**

**CAP VITAL SANTE BONNET-MIALON**

**18 Bd du Verney 42380 St Bonnet Le Château Tel 04.77.57.31.08**

Plus d'informations sur : [www.capvitalsante.com/stbonnetlechateau](http://www.capvitalsante.com/stbonnetlechateau)

# RECENSEMENT 2019 :

L'opération légale du Recensement s'est déroulée en début d'année 2019 et permettra d'ici quelques mois, grâce à l'INSEE, de tirer plusieurs enseignements sur la composition de la population niziéroise.

Néanmoins, à titre informel, nous sommes dès à présent en mesure de vous présenter l'évolution statistique de notre population hameau par hameau en établissant parallèlement un comparatif avec les 4 précédents recensements.

## QUELS ENSEIGNEMENTS PEUT-ON EN TIRER ?



On constate que depuis 30 ans, la population était sur une pente ascendante avec un gain de 32 habitants lors du recensement 2014. Cette tendance tend peu à peu à s'inverser avec une perte de 10 habitants en 2019 par rapport à 2014. Le nombre actuel approcherait les 660 habitants (chiffre à confirmer par l'INSEE) ce qui constitue une baisse de 1%. Néanmoins, le vieillissement grandissant de la population et le nombre minime de permis de construire octroyé durant ces 5 dernières années incitent à la plus grande prudence sur cette évolution. Sommes-nous au début d'une chute de notre nombre d'habitants ? C'est d'ailleurs pour cette raison que la Municipalité a voulu relancer une révision du PLU dans l'espoir de pouvoir créer une zone de construction cohérente près du centre bourg sans trop impacter le monde agricole.

Le recensement a été effectué sur notre territoire entre le 16 janvier et le 17 février 2019 et un des constats marquants réside en l'évolution constante et permanente des populations dans des laps de temps de plus en plus courts. Les habitants bougent beaucoup surtout parmi les jeunes générations. On peut même constater que depuis ce dernier recensement de début 2019, de nombreux changements sont déjà intervenus d'où l'importance lors d'un emménagement de se rendre en Mairie afin de prendre connaissance de ses droits et obligations.



Au niveau des hameaux, Talarand tire son épingle du jeu avec la plus grosse augmentation (+8 habitants) ; ce qui a fait doubler la population qui atteint désormais celle de Gréziecq et dépasse les hameaux de Biesse, Chazolles ou même d'Augel qui pourtant comptait encore 36 habitants en 1989 et 3 fois moins 30 ans plus tard. A l'opposé, Le Champ devient le hameau fantôme de la commune puisque plus aucun habitant n'y réside après la fermeture à la location de l'immeuble qui jadis était le siège d'une radio locale. A noter enfin que Mizériecq après avoir connu une progression fulgurante entre 2009 et 2014 (+21 habitants) se voit en fin de peloton pour la progression de ses habitants (- 6 habitants entre 2014 et 2019) même si ce village demeure le 4<sup>ème</sup> de notre commune devant le Bourg (113 habitants), La Bâtie (70 habitants) et Geneviecq (37 habitants), trois hameaux qui se stabilisent depuis 20 ans.



## DETAIL HAMEAU PAR HAMEAU

Hameau	1989	2009	2014	2019	évolution 2009/2014	évolution 2014/2019	évolution (%)
Talarand	8	11	8	16	-3	8	100%
Montfranchal	1	15	15	22	0	7	47%
Epizols	19	13	12	19	-1	7	58%
Sagne Noire	3	16	18	23	2	5	28%
La Roche	3	8	9	13	1	4	44%
Les Vincents	2	4	4	8	0	4	100%
Pouzols	3	7	5	9	-2	4	80%
Greziecq	4	11	13	16	2	3	23%
Genevieux	33	36	34	37	-2	3	9%
Le Vinois	12	10	7	9	-3	2	29%
La Margée	0	0	1	3	1	2	200%
Beauvoir	8	5	8	9	3	1	13%
Charliot	2	3	4	5	1	1	25%
Le Bourg	104	105	112	113	7	1	1%
Les Rivières	3	1	1	2	0	1	100%
Fournier	4	3	2	3	-1	1	50%
Haute Rivière	0	0	1	2	1	1	100%
Le Pont/Les Combes	20	18	18	18	0	0	0%
Le Moulin Vincent	1	5	5	5	0	0	0%
Bled	4	6	6	6	0	0	0%
La Chaux	21	24	20	20	-4	0	0%
Montgaret	1	3	2	2	-1	0	0%
Crépinge	14	20	22	21	2	-1	-5%
Riofol	5	9	9	8	0	-1	-11%
Le Moulin	3	2	2	1	0	-1	-50%
Le Lac	27	23	20	19	-3	-1	-5%
Les Adroits	18	19	15	14	-4	-1	-7%
Les Sagnes	7	4	3	2	-1	-1	-33%
La Pomasse	7	4	3	2	-1	-1	-33%
La Georgellière	3	4	4	2	0	-2	-50%
Margoit	9	16	12	10	-4	-2	-17%
Peyrepeyre	4	6	11	8	5	-3	-27%
Biesse	2	12	15	12	3	-3	-20%
Les Monnets	3	9	9	6	0	-3	-33%
Aux Fauvels	1	9	17	13	8	-4	-24%
La Côte Fournier	6	5	8	4	3	-4	-50%
Chazolles	23	13	17	13	4	-4	-24%
Greniecq	19	31	31	27	0	-4	-13%
L'Etrat	31	30	30	25	0	-5	-17%
Augel/Cote d'Augel	36	23	18	13	-5	-5	-28%
Mizériecq	20	15	36	30	21	-6	-17%
La Batie	27	73	76	70	3	-6	-8%
Le Champ	3	7	7	0	0	-7	-100%
<b>TOTAL</b>	<b>524</b>	<b>638</b>	<b>670</b>	<b>660</b>	<b>32</b>	<b>-10</b>	<b>-1%</b>

## DES HAMEAUX

### └─ A LA RENCONTRE DE MARIE-LAURE, HENRY COPPERE, MADAME DEVAY ET SON FILS FREDERIC



## Brassolard

*L'histoire du site de BRASSOLARD a été minutieusement exposé dans le bulletin municipal n° 78 de MAI 2013.*

Cette année, nous sommes allés à la rencontre de Marie-Laure et Henry COPPERE ainsi que Madame DEVAY et son fils Frédéric. Ces deux familles sont des descendants de Mr Jean BALEYGUIER qui a acheté la maison-forte de BRASSOLARD en 1742.

Le premier possesseur du manoir fut Jean de BRASSOLARD en 1375. Puis, plusieurs générations des familles CHAPPUIS et DE GAYARDON ont habité le domaine et c'est Charles-Laurent DE GAYARDON qui vendit le domaine à Jean BALEYGUIER.

Louis BALEYGUIER, son fils unique, notaire et maire de ST BONNET épouse en 1833 Joséphine DE BRYE (originaire du PUY).

A ST BONNET, les hivers sont longs, les rues étroites et Joséphine est de petite santé. Son mari va faire construire pour elle en 1839 sur les terres du domaine de BRASSOLARD (qui lui a été donné par son père Jean lui aussi notaire) la maison du CLOS car l'air y est meilleur. Il vend alors sa maison de ST BONNET coupée par la Promenade toute nouvelle et s'installe au CLOS.

Charles AUDRY, un des petits-fils de Louis BALEYGUIER, médecin à TOULOUSE, aime tellement ST BONNET qu'il fera construire en face du CLOS : LES AUDRYETTES qui reviennent à sa fille Hélène DEVAY puis à ses enfants et petits-enfants.

Une fille de la famille AUDRY, descendante de Jean BALEYGUIER, a épousé Mr Paul CARRIER et ils ont habité dans le clos au-dessus de la maison-forte de BRASSOLARD.

C'est alors que la ferme de BRASSOLARD a été exploitée successivement par plusieurs fermiers : Mr et Mme Antoine BOURGIN, Mr et Mme GIRAUD, Mr et Mme Jean ROUX et Mr et Mme GUILLOT jusqu'au décès du Docteur Paul CARRIER en 1987.

Marie-Laure CARRIER et Henry COPPERE se sont installés à BRASSOLARD en 2000.

Nous avons ressenti en Marie-Laure et Henry des passionnés du patrimoine et ils nous ont exprimé leur satisfaction d'avoir pu rénover et laisser une maison très saine aux générations futures le moment venu.

## LES ETABLISSEMENTS GENEVRIER FONT PEAU NEUVE



Suite à l'agrandissement de leurs locaux, les Ets GENÉVRIER ont organisé deux journées portes-ouvertes les vendredi 12 et samedi 13 avril 2019.

Ce fut l'occasion de présenter une partie de la gamme des tracteurs DEUTZ FAHR ainsi que diverses marques de matériels distribués pour la plupart depuis de nombreuses années.

“ Ces deux journées nous ont permis de passer un moment convivial avec notre clientèle.

L'intérêt majeur de cet agrandissement était d'augmenter

la superficie de la partie ATELIER avoisinant les 500m<sup>2</sup> aujourd'hui, devenue insuffisante au vu de l'évolution constante des gabarits de tracteurs et matériels et de créer un espace MAGASIN en libre-service d'une superficie de 144m<sup>2</sup>.

“ Nous avons également aménagé une zone d'exposition extérieure.

Notre société compte à ce jour 7 personnes dédiées principalement à la vente de matériels agricoles, la pièce détachée et le service après-vente.



# L'ORIGINE DES NOMS DE FAMILLE DE ST NIZIER

(4<sup>EME</sup> PARTIE)



## CHAPUIS

Déjà le 4<sup>ème</sup> numéro dans lequel nous évoquons les noms de famille les plus répandus sur notre commune. Aujourd'hui nous aborderons les familles MENU, CHAPUIS et DEGRUELLE

### MENU

Ce nom figure à la 15<sup>ème</sup> place des noms de famille les plus répandus sur la commune. Comme il le sous-entend, ce nom désignait tout simplement un homme petit et mince. On retrouve beaucoup de MENU dans les Hauts de France, la Marne, l'Aisne mais aussi la Loire.

Plus proche de nous, on se souviendra longtemps de Jean MENU dont on avait évoqué longuement son métier d'armurier dans un précédent numéro.

### CHAPUIS

C'est un nom très fréquent dans le Forez et dans la région Lyonnaise. Ce patronyme désigne un charpentier appelé dans l'ancien français, chapuis ou chapuisier. C'était également celui qui fabriquait les armatures de selles. Il peut aussi s'écrire CHAPUY avec un « y ».

### DEGRUELLE

En ancien français, le mot gruel signifie gruau, c'est-à-dire un grain grossièrement moulu. Dégruelle est donc le surnom donné au meunier ou au boulanger.

L'autre sens de gruel est un petit cours d'eau. C'est alors un toponyme. Un troisième sens fait référence à gruyer ou grulier qui désigne un homme de la forêt, bucheron ou garde forestier. Evocation qu'on retrouve dans grume et grumier. N'a-t-on pas des DEGRUELLE proche du domaine de la forêt sur notre commune ? Ça ne s'invente pas.

*Dans le prochain numéro, nous étudierons les quatre derniers noms les plus répandus de la commune à savoir : Meynard, Saillant, Alvergnat et... Soulier.*

## IMENU

DEGRUELLE